



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER



Province de Québec MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 9 décembre 2015 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Nady Sirois ainsi que messieurs Roberto Emond et Louis Emond sous la présidence du maire suppléant, monsieur Yvan Maltais tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel.

Absences : Monsieur Gontran Tremblay, maire
Monsieur Michel Chamberland, conseiller

Le maire suppléant, monsieur Yvan Maltais ouvre la séance à 19h.

ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION

15-12-6540

Il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après;

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2015/ Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 30 novembre 2015. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 30 novembre 2015 et des comptes à payer au 9 décembre 2015. (Rés.)
 - 3.3 Radiation. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal. (Info)
- 6.0 Mise aux normes de l'eau potable/ Travaux supplémentaires au puits no.2. (Rés.)
- 7.0 Assainissement des eaux usées :
 - 7.1 Réparation d'aérateurs dans l'étang aéré no. 1/ Suivi. (Info)
 - 7.2 Bris des pompes au poste de pompage principal/ Suivi de la mise en demeure. (Info)
 - 7.3 Modification de la résolution no. 15-11-6519 suivant la recommandation légale. (Rés.)
- 8.0 Indicateurs de gestion 2014/ Dépôt et adoption. (Rés.)
- 9.0 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour 2014/ Dépôt et acceptation. (Rés.)
- 10.0 Rénovation extérieure de l'édifice municipal/ Dépôt d'une demande d'aide financière dans le Programme d'infrastructures Québec-Municipalité, volet 5.1. (Rés.)
- 11.0 Club de motoneigistes Bourane de Rivière-Portneuf inc./ Projet de bail selon résolution 15-09-6475. (Rés.)
- 12.0 TV régionale HCN/ Fin d'entente le 15 décembre 2015/ Demande de prolongation. (Rés.)
- 13.0 Salle de quilles La Boule Argentée :
 - 13.1 Modification de la résolution no. 15-10-6507 avançant un montant d'argent à La Boule Argentée. (Rés.)
 - 13.2 Demande d'informations au Comité. (Rés.)
- 14.0 Sentier de Noël :



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

- 14.1 Lettre du Comité relative à l'atelier de travail et à l'entreposage des décors et des équipements. (Rés.)
- 14.2 Lettre reçue du propriétaire de l'entrepôt loué par la Municipalité pour les activités du Sentier. (Rés.)
- 14.3 Aide financière de 500\$ dans le volet Partenariat de la Mesure de renforcement de la capacité d'action du CLD – volet 3/ Signataires autorisés. (Rés.)
- 15.0 Projet de refonte du plan et des règlements d'urbanisme suite à la réception de la seconde analyse du projet par la MRC La Haute-Côte-Nord datée du 30 novembre 2015. (Rés.)
- 16.0 Assurances générales/ Programme d'assurances offerts par l'Union des municipalités du Québec. (Rés.)
- 17.0 Abrogation de la résolution no. 15-11-6538 autorisant l'agent de développement à déposer une demande de commandite auprès de la MRC. (Rés.)
- 18.0 Anticipation d'un déficit pour 2015/ Appropriation dans le surplus accumulé de la Municipalité. (Rés.)
- 19.0 Augmentation de la réserve financière relative à l'égout. (Rés.)
- 20.0 Report de budget du compte no. 02-701-20-527 pour 2016. (Rés.)
- 21.0 Demandes d'appuis, financières et/ou de partenariat :
 - 21.1 École St-Luc/ Demande d'aide financière pour « Opération enfant Soleil ». (Rés.)
- 22.0 Correspondance.
- 23.0 Affaires nouvelles :
 - 23.1 Demande de radiation. (Rés.)
 - 23.2 CRCCN/ Renouvellement adhésion 2016. (Rés.)
 - 23.3 Avis de motion (2)
- 24.0 Période de questions.
- 25.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

PROCÈS-VERBAL/ ACCEPTATION ET SUIVI

15-12-6541

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que lesdits procès-verbaux reflètent fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2015 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2015

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2015.

15-12-6542

FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 30 NOVEMBRE 2015 ET DES COMPTES À PAYER AU 9 DÉCEMBRE 2015/ ACCEPTATION

Il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 9 décembre 2015 qui totalise un montant de 9 020.03\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 30 novembre 2015 qui totalise un montant de 117 504.94\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-12-6543

RADIATION

Il est proposé par monsieur Louis Emond **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la radiation suivante soit acceptée :

- F0890.84.2308.02 : 125.54\$

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Vu l'absence du maire, ce rapport est remis à une séance ultérieure

Info

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier ou secrétaire-trésorier doit, au plus tard le **15 février de chaque année**, transmettre le relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé, ou non, une déclaration d'intérêts pécuniaires au ministère des Affaires municipales.

Les conseillers(ère) ayant déposé leur déclaration lors de la présente séance sont :

- Madame Hélène Tremblay
- Monsieur Michel Chamberland
- Monsieur Gontran Tremblay



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

15-12-6544

**MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE/ TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AU
PUITS NO. 2**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 15-11-6518 octroyant un contrat à Samson et Frères pour le forage et la construction du nouveau puits de captage d'eau souterraine P2 pour un montant de 67 029.44\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'hydrogéologue a transmis une demande le 13 novembre 2015 à l'effet que le puisatier pourrait creuser 6 pieds supplémentaires que le contrat initial ce qui représenterait un apport d'eau souterraine qui pourrait être soutiré du nouveau puits P2;

CONSIDÉRANT QUE l'hydrogéologue et l'ingénieur au dossier estiment que cet apport d'eau supplémentaire est important pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour le creusage de ces pieds supplémentaires représentent un montant de 3 500\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE le maire a donné l'autorisation le 13 novembre 2015 et ceci afin de ne pas retarder les travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'entériner cette décision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'entreprise Samson et Frères soit autorisée à effectuer les travaux de creusage supplémentaire au site du nouveau puits no. 2 pour un montant de 3 500\$ taxes en sus;

QUE le coût pour l'exécution des travaux décrétés par cette résolution soit assumé à même la taxe sur l'essence à recevoir du montant total de 596 871\$ répartis sur cinq ans et dont une partie a déjà été utilisée pour la construction du nouveau puits no. 4.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

**ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES/ RÉPARATION DES AÉRATEURS DANS
L'ÉTANG AÉRÉ NO. 1/ SUIVI**

Le conseil municipal a adopté la résolution no. 15-08-6458 octroyant un contrat à l'entreprise BB Marine de Sept-Îles pour réaliser les travaux de réparation des aérateurs à l'étang aéré no. 1.

Le 19 novembre 2015, BB Marine était à Portneuf-sur-Mer pour réaliser le contrat et il s'avère que les plongeurs ont trouvé des collets qui se sont désagrégés et qui seraient très probablement à l'origine du fait que certains diffuseurs d'air soient remontés à la surface au printemps 2015.

Cette information ainsi que des photos desdits collets ont été transmises au Groupe-conseil TDA ainsi qu'à R&G St-Laurent le 19 novembre 2015.

R&G St-Laurent a demandé, par courriel le 20 novembre 2015, de conserver et de lui fournir les pièces défectueuses afin de valider si les pièces installées sont bien celles qui avaient été approuvées. Il a aussi demandé au Groupe-conseil TDA de lui fournir un rapport détaillé de ce qui s'est fait au chantier.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Une analyse devra être faite ultérieurement afin de déterminer la responsabilité dans ce dossier et de voir à réclamer les frais encourus par les travaux de BB Marine à la partie responsable (Groupe-conseil TDA ou R&G St-Laurent).

Un compte-rendu du dossier a été transmis à M^e Gaston Saucier le 30 novembre 2015 afin de l'informer des développements et d'obtenir sa recommandation à l'égard de ceux-ci.

La Municipalité a reçu un avis légal le 4 décembre 2015.

Une conférence téléphonique est prévue dans la semaine du 14 décembre avec les intervenants suivants :

- Ministère de l'Environnement
- Groupe-conseil TDA
- R&G St-Laurent inc.
- Municipalité et son aviseur légal

Un compte-rendu de cette conférence téléphonique sera transmis au conseil municipal par la suite.

Info

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES/ BRIS DES POMPES AU POSTE PRINCIPAL/ SUIVI DE LA MISE EN DEMEURE

Le conseil municipal a adopté la résolution no. 15-10-6495 afin de mandater la firme Gaudreault Saucier Simard, SENC afin qu'elle transmette une mise en demeure à R&G St-Laurent inc. pour que l'entreprise voit à exécuter les travaux de remplacement des pompes au poste de pompage principal dans un délai de 30 jours à défaut de quoi la Municipalité fera effectuer les travaux par un tiers et ce, aux frais de R&G St-Laurent inc. Cette mise en demeure a été signifiée à R&G St-Laurent le 26 octobre 2015.

Le 24 novembre 2015, un représentant de R&G St-Laurent et un de Groupe-conseil TDA étaient à Portneuf-sur-Mer pour effectuer des tests afin de voir si le fonctionnement en duplex des deux pompes pourrait permettre d'avoir le rendement demandé aux plans et devis, soit 14,9 l/s sous 34,4 mètres de tête.

Ces tests effectués sur les pompes semblent ne pas être concluants et révèlent qu'elles ont perdu beaucoup de leur efficacité. À ce rythme, il est possible de penser qu'elles seront à remplacer à court terme (1 à 2 ans).

Un compte-rendu des tests effectués a été demandé le 25 novembre 2015.

Le Groupe-conseil TDA a transmis un courriel le 27 novembre 2015 dans lequel il explique l'objectif, le déroulement, les résultats et une conclusion personnelle sur les tests de pompage qui se sont déroulés le 24 novembre 2015 en présence de messieurs Yann St-Laurent, Simon Paquet et Patrice Tremblay.

Le 27 novembre 2015, R&G St-Laurent a transmis un courriel à la Municipalité dans lequel il indique qu'il attend la fin de l'analyse des résultats par le consultant de la Municipalité pour indiquer sa position.

Un compte-rendu du dossier a été transmis à M^e Gaston Saucier le 30 novembre 2015 afin de l'informer des développements et d'obtenir sa recommandation à l'égard de ceux-ci étant donné la mise en demeure indiquant à R&G St-Laurent qu'il a jusqu'au 26 novembre 2015 pour régler le dossier à défaut de quoi la Municipalité fera faire elle-même les travaux et ce, aux frais de R&G St-Laurent.

La Municipalité a reçu un avis légal le 4 décembre 2015.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

15-12-6545

Une conférence téléphonique est prévue dans la semaine du 14 décembre avec les intervenants suivants :

- Ministère de l'Environnement
- Groupe-conseil TDA
- R&G St-Laurent inc.
- Municipalité et son aviseur légal

Un compte-rendu de cette conférence téléphonique sera transmis au conseil municipal par la suite.

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET AUTRES TRAVAUX
MUNICIPAUX CONNEXES/ MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 15-11-6519
SUIVANT LA RECOMMANDATION LÉGALE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 15-11-6519;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution a été transmise à M^e Gaston Saucier, avocat, afin d'obtenir son avis sur ladite résolution;

CONSIDÉRANT QUE M^e Saucier recommande d'y apporter certaines corrections;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de suivre cette recommandation et d'apporter les corrections à la résolution en abrogeant la résolution no. 15-11-6519 et en la remplaçant par celle-ci :

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 13-05-5763 acceptant provisoirement des travaux effectués par les Entreprises R&G St-Laurent Inc. pour l'assainissement des eaux usées, de la réfection de la rue Principale et autres travaux municipaux connexes;

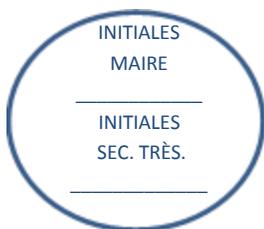
CONSIDÉRANT QU'après de vaines tentatives d'obtenir la signature de monsieur Yann St-Laurent des Entreprises R&G St-Laurent inc, monsieur Daniel Lajoie du Groupe-conseil TDA a transmis à la Municipalité le 4 novembre 2015 une lettre datée du 21 septembre 2015 recommandant à la Municipalité de procéder à la réception définitive des ouvrages aux parties C et D et de payer un montant de 169 931.93\$ (partie A), 87 782.15\$ (partie C) et 26 487.74\$ (partie D);

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement progressif no. 20A – Finale, indique une retenue de 150 000\$ pour divers litiges encore non réglés;

CONSIDÉRANT QUE cette retenue de 150 000\$ sert de garantie pour divers litiges dont entre autres et principalement pour le bris aux pompes du poste principal, les intérêts payés sur la marge de crédit 45666 et l'asphalte de la rue Emond;

CONSIDÉRANT QUE l'avis légal de M^e Gaston Saucier a été demandé sur le fait que la Municipalité accepte de façon définitive lesdits travaux aux parties C et D et émette les paiements relatifs plus celui de la partie A, tout en conservant une retenue de 150 000\$ sans que l'entrepreneur ait lui-même signé le certificat de réfection définitive et les demandes de paiement 20A, 17C et 6D ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis stipule que la Municipalité peut procéder de la sorte mais que l'entrepreneur n'est pas obligé d'accepter le paiement comme paiement partiel et qu'il faut que la Municipalité s'assure que tous les fournisseurs et sous-entrepreneurs qui ont fait une déclaration de leurs contrats à la Municipalité ont été payés et que les quittances ont été reçues;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a demandé à monsieur Daniel Lajoie le 10 novembre 2015 si toutes les quittances ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Lajoie stipule que les seuls litiges faisant qu'un entrepreneur aurait pu ne pas donner de quittance visaient la partie B des travaux et que ces travaux ont déjà été acceptés de façon finale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'acceptation définitive des travaux effectués par Les entreprises R&G St-Laurent Inc. pour la partie C et D des travaux soit prononcée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité le Certificat de réception définitive des ouvrages ainsi que les demandes de paiement final 20A, 17C et 6D préparés en date du 21 septembre 2015 par monsieur Daniel Lajoie;

QUE la demande de paiement progressif no. 20A – Finale, indique une retenue de 150 000\$ pour divers litiges encore non réglés;

QUE les paiements soient effectués à partir du compte 45666;

QUE la résolution no. 15-11-6519 soit abrogée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-12-6546

INDICATEURS DE GESTION 2014/ DÉPÔT ET ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte, tels que déposés, les indicateurs de gestion 2014 transmis en date du 17 novembre 2015 par la directrice générale et secrétaire-trésorière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire tel que requis par la Loi.

ADOPTÉ.

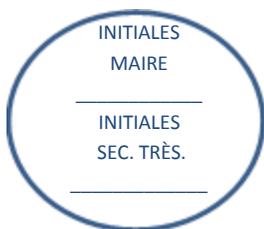
Gontran TREMBLAY, maire

15-12-6547

RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE POUR 2014/ DÉPÔT ET ACCEPTATION

CONSIDÉRANT QUE le *Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2014* daté du 24 novembre 2015 a été déposé au conseil municipal et qu'il a été officiellement approuvé par les Affaires municipales;

CONSIDÉRANT que ce rapport contient une recommandation du ministère des Affaires municipales à l'effet que la Municipalité doit, au plus tard en septembre 2017, voir à installer des compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et d'estimer par échantillonnage représentatif la consommation résidentielle de la municipalité;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation fait suite au fait que la quantité d'eau distribuée par personne dans la municipalité dépasse la norme établie par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE l'achat et l'installation d'un compteur d'eau pour une résidence coûte environ 200\$;

CONSIDÉRANT QU'il sera difficile pour la Municipalité d'assumer ou de faire assumer cette nouvelle dépense supplémentaire par ses contribuables qui sont déjà beaucoup taxés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte le dépôt dudit rapport avec une mention stipulant qu'il demande à ce qu'une rencontre soit organisée entre le maire et les ministres et les hauts fonctionnaires concernés afin de s'entendre sur une formule de modulation qui pourrait être appliquée pour la Municipalité et qui ferait en sorte que l'installation des compteurs ne soit pas obligatoire ou, à défaut, de donner une seconde chance à la Municipalité afin qu'elle organise une campagne de sensibilisation auprès de ses contribuables.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-12-6548

RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL/ DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉ, VOLET 5.1

CONSIDÉRANT QUE le *Programme triennal d'immobilisations* de la Municipalité pour les années 2016-2017 et 2018 mentionne la réfection extérieure de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette rénovation est mentionnée dans ce plan et ce, à partir du rapport annuel du maire de 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'extérieur de l'édifice municipal est désuet à un point tel que la brique se détache des murs et que certaines fenêtres laissent entrer beaucoup d'air froid ce qui augmente la consommation d'électricité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder aux travaux de réfection extérieure de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé un estimé des coûts pour ces travaux et que ceux-ci représentent une somme de 296 000\$ avant les taxes et sont décrits dans la soumission no. 640 datée du 11 novembre 2015 et préparée par les Constructions BEST;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut déposer une demande d'aide financière dans le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, Volet 5, sous-volet 5.1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a, pour 2015, un indice des charges nettes par 100\$ de RFU de 372 et pourrait bénéficier d'un taux d'aide applicable sur le coût maximal admissible de l'ordre de 75 %;



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de présenter cette demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité présente une demande une aide financière dans le Programme d'infrastructures Québec-Municipalité, volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales, sous-volet 5.1 – Projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire pour la réfection extérieure de l'édifice municipal situé au 170, rue Principale;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la présentation de cette demande.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-12-6549

CLUB DE MOTONEIGISTES BOURANE DE RIVIÈRE PORTNEUF INC./ PROJET DE BAIL SELON RÉSOLUTION NO. 15-09-6475

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 15-09-6475 autorisant le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, un bail avec le Club de motoneigistes Bourane de Rivière-Portneuf inc.;

CONSIDÉRANT QUE le projet de bail a été transmis aux représentants du Club ainsi qu'au conseil municipal et que tous s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le bail soit signé par le maire et la directrice générale et qu'il soit transmis à la MRC La Haute-Côte-Nord aux fins de régularisation au rôle d'évaluation.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

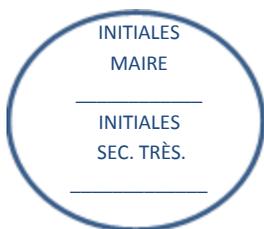
15-12-6550

TV RÉGIONALE HCN/ FIN D'ENTENTE LE 15 DÉCEMBRE 2015/ DEMANDE DE PROLONGATION

CONSIDÉRANT QUE la Télévision régionale Haute-Côte-Nord a fait parvenir, le 1^{er} décembre 2015, une demande ayant pour objet de prolonger l'entente de partenariat concernant le local réservé à la Télévision et situé dans l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière offre de continuer à couvrir gratuitement les activités et événements de la Municipalité dans la mesure du possible;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de poursuivre cette entente de partenariat;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte de prolonger l'entente de gratuité pour l'année 2016 pour le local de la Télévision régionale Haute-Côte-Nord situé à l'édifice municipal selon les modalités proposées dans la lettre de la Télévision régionale Haute-Côte-Nord datée du 1^{er} décembre 2015.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-12-6551

SALLE DE QUILLES LA BOULE ARGENTÉE/ MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NO. 15-10-6507 AVANÇANT UN MONTANT D'ARGENT À LA BOULE ARGENTÉE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 15-10-6507 autorisant la Municipalité à avancer un montant d'argent à La Boule Argentée pour qu'elle procède à l'achat d'une caisse, d'une imprimante et d'un module d'enregistrement des ventes demandés par le ministère du Revenu;

CONSIDÉRANT QUE les montants d'argent qui doivent être avancés par la Municipalité doivent être modifiés afin de correspondre à la soumission obtenue de l'entreprise Équipements GMM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la résolution no. 15-10-6507 soit modifiée de la façon suivante :

- Dernier paragraphe de la résolution doit se lire :

Que la demande du Comité de quilles soit acceptée pour la soumission d'Équipements GMM au montant de 2 485\$ taxes en sus pour l'achat d'une caisse enregistreuse, d'une imprimante, d'une batterie et de la programmation) ce montant étant subventionné à 80% et de 1 245\$ taxes en sus pour l'achat du module d'enregistrement des ventes. Ce montant étant subventionné pour un total de 1 218\$.

- Ajouter un paragraphe :

QUE la Municipalité accepte d'avancer cette somme (2 485\$ + 1 245\$ = 3 730\$ + taxes (4 288.56\$) au Comité et que dès que le Comité recevra les subventions, qu'il retourne ces montants à la Municipalité en plus de la part que le Comité doit lui-même assumer pour cet achat.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-12-6552

SALLE DE QUILLES LA BOULE ARGENTÉE/ DEMANDE D'INFORMATIONS AU COMITÉ

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2016 doivent être adoptées dans les prochaines semaines;



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite avoir un portrait clair de la situation de la salle de quilles afin d'orienter ses décisions relatives au budget devant être alloué à la salle de quilles pour 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'une demande soit faite à La Boule Argentée afin que la Municipalité obtienne les informations suivantes :

- Jours et heures d'ouverture de la salle de quilles;
- Nombre de joueurs;
- Nombre de ligues;
- Activités de financement prévues en 2016;
- Composition du conseil d'administration.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-12-6553

**SENTIER DE NOËL/ LETTRE DU COMITÉ RELATIVE À L'ATELIER DE TRAVAIL
ET À L'ENTREPOSAGE DES DÉCORS ET DES ÉQUIPEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE le comité du Sentier de Noël a transmis une lettre au conseil municipal datée du 1^{er} décembre 2015 dans laquelle il demande l'autorisation d'utiliser un terrain municipal aux fins de construction d'un atelier pour les décors du Sentier de Noël car l'espace de travail actuellement disponible est devenu limité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite obtenir davantage d'information sur cette demande afin de pouvoir prendre une décision éclairée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'une demande soit faite au comité du Sentier de Noël afin qu'il précise davantage sa demande et ses besoins en termes techniques et financiers et ce, en conformité avec la résolution no. 13-07-5822 intitulée : *Dépôt des projets par les organismes et les comités – procédures*;

QUE le conseiller, monsieur Louis Emond, soit mandaté afin d'organiser une corvée dans l'entrepôt municipal situé sur la rue Emond pour valider s'il est possible de faire de la place afin d'y ranger les décors et autres équipements du comité du Sentier de Noël.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-12-6554

**SENTIER DE NOËL/ LETTRE REÇUE DU PROPRIÉTAIRE DE L'ENTREPÔT
LOUÉ PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LES ACTIVITÉS DU SENTIER**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une lettre datée du 1^{er} décembre 2015 des propriétaires de l'atelier actuellement loué par la Municipalité pour les activités du Sentier de Noël;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre propose à la Municipalité un autre local que celui actuellement utilisé;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

CONSIDÉRANT QUE ce local serait plus grand (2000 pi² vs 1600 pi²) mais aussi plus cher (entre 4 000\$ et 5 000\$/an vs 1 750/an\$);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'analyser la présente situation avant de prendre une décision d'autant plus que le comité du Sentier de Noël a mentionné son désir de construire un nouvel atelier tel que stipulé dans la résolution prise précédemment ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité demande aux propriétaires du garage actuellement loué pour les activités du Sentier de Noël la possibilité d'obtenir un délai raisonnable afin qu'elle puisse prendre une décision éclairée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-12-6555

SENTIER DE NOËL/ AIDE FINANCIÈRE DE 500\$ DANS LE VOLET PARTENARIAT DE LA MESURE DE RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ D'ACTION DU CLD, VOLET 3/ SIGNATAIRES AUTORISÉS

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à l'entente avec le CLD Haute-Côte-Nord afin d'obtenir un montant de 500\$ pour le Sentier de Noël 2015.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-12-6556

PROJET DE REFONTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME SUITE À LA RÉCEPTION DE LA SECONDE ANALYSE DU PROJET PAR LA MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD DATÉE DU 30 NOVEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 6 août 2014, le Plan et les règlements d'urbanisme de la Municipalité;

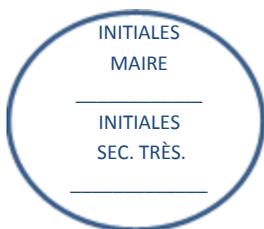
CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de ces règlements, la Municipalité a transmis ces documents à la MRC dans le but qu'ils soient examinés et approuvés et d'obtenir un certificat de conformité;

CONSIDÉRANT QUE le 30 novembre 2015, la MRC a transmis à la Municipalité une deuxième analyse pour la refonte desdits règlements et qu'elle contient des demandes de modifications afin d'obtenir ledit certificat de conformité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'analyser et d'apporter lesdites modifications afin d'obtenir ledit certificat de conformité dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal nomme mesdames Nady Sirois et Hélène Tremblay afin qu'elles forment un comité de travail avec la directrice générale et l'inspecteur municipal dans le but d'analyser et d'apporter les modifications demandées par la MRC;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

QU'une demande soit faite auprès de la MRC afin qu'elle autorise monsieur Kevin Bédard à participer à ce comité de travail;

QUE le comité de travail soit autorisé à utiliser les services de la firme d'urbanisme Lemay+DAA au besoin mais obligatoirement à la fin du processus d'analyse et avant que cette analyse finale soit transmise au conseil municipal;

QUE l'analyse finale faite par le comité de travail et validée par un professionnel en urbanisme soit transmise au conseil municipal qui autorisera ou non lesdites suggestions de modifications.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-12-6557

ASSURANCES GÉNÉRALES / PROGRAMME D'ASSURANCES OFFERT PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité demande à l'UMQ, par l'intermédiaire du consultant Fidéma Groupe conseil Inc., à procéder gratuitement à une évaluation du portefeuille d'assurances de dommages de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer et ce, sans engagement de la part de ladite Municipalité;

QUE la directrice générale soit autorisée à fournir à l'UMQ les documents suivants :

- Une copie des conditions particulières de chaque police d'assurances en vigueur actuellement;
- La liste des réclamations des 5 dernières années;
- La population actuelle de la Municipalité;
- Le budget actuel;
- Le nombre d'employés;
- La liste des véhicules actuels.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-12-6558

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NO. 15-11-6538 AUTORISANT L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT À DÉPOSER UNE DEMANDE DE COMMANDITE AUPRÈS DE LA MRC

Il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la résolution no. 15-11-6538 soit abrogée car la Municipalité n'est pas admissible à un don ou à une commandite dans le cadre de la Politique de dons et commandites de la MRC.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

15-12-6559

ANTICIPATION D'UN DÉFICIT POUR 2015/ APPROPRIATION DANS LE SURPLUS ACCUMULÉ DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE suite à l'examen des états financiers en date du 30 novembre 2015, il est possible d'anticiper que l'année 2015 se termine avec un déficit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE dans le cas où les états financiers de la Municipalité résultaient en un déficit pour l'année 2015, le manque à gagner soit récupéré à même le surplus accumulé de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-12-6560

AUGMENTATION DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE RELATIVE À L'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE les dépenses relatives au réseau d'égout municipal en date du 9 décembre 2015 s'élèvent à 55 385.38\$ sur un budget total de 68 310 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de prendre une partie de cet argent disponible afin d'augmenter la réserve financière relative à l'égout qui a été créée en prévision de travaux d'entretien et de réparations majeures sur le réseau d'égout ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la réserve financière relative à l'égout (no. compte de grand livre 59-151-02-000) de la Municipalité soit augmentée de 10 000 \$ pour un solde total de 40 000 \$.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-12-6561

REPORT DU BUDGET DU COMPTE NO. 02-701-20-527 POUR 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas procédé à l'achat des chaises qui devaient être achetées à l'Accueil en 2015 et que, par conséquent, le budget de 2 500\$ est toujours disponible;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de le reporter à l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le budget de 2 500\$ du compte de grand livre no. 02-701-20-527 soit reporté dans le budget de 2016 au même poste.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

15-12-6562

ÉCOLE ST-LUC/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR « OPÉRATION ENFANT SOLEIL »

Il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande d'aide financière de l'École St-Luc pour Opération Enfant Soleil soit refusée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

CORRESPONDANCE

A: CORRESPONDANCE REÇUE, COURRIELS, ACCUSÉ RÉCEPTION, INFORMATIONS GÉNÉRALES

**A.1 Transports Québec, Centre d'opération de Bergeronnes
Monsieur Michel Gagnon, chef de services par intérim
02-07-2015**

Copie conforme d'une lettre adressée au Club de motoneigistes Bourane concernant l'approbation de traverses pour les véhicules hors route.

**A.2 Madame Marguerite St-Gelais
Monsieur Jean Hallé
02-11-2015**

Envoi d'un chèque au montant de 1 419.04\$ pour le projet de l'ancre du parc Riverain.

**A.3 Cabinet du ministre des Transports
Madame Virginie André, responsable de la
correspondance
13-11-2015**

Accusé de réception de la demande du 4 novembre 2015 concernant la rétrocession de la rue Principale.

**A.4 Mutuelle des municipalités du Québec
Madame Linda Daoust, présidente-directrice générale
16-11-2015**

Information concernant la part de ristourne 2014 au montant de 4 342\$.

**A.5 Entreprise R&G St-Laurent
Monsieur Yann St-Laurent, président
17-11-2015**

Accusé de réception des paiements 20A, 17C et 6D et mention du fait que l'entreprise ne renonce pas à ses droits de réclamation et de récupération de la retenue de 150 000\$ sur le décompte final 20A.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

**A.6 MRC de la Haute-Côte-Nord
Monsieur François Gosselin, directeur général et sec.
trésorier
26-11-2015**

Envoi du dernier versement d'aide financière 2014 au montant de 6 000\$ pour l'agent de développement.

B: REMERCIEMENTS ET INVITATIONS

**B.1 Fabrique Ste-Anne-de-Portneuf
Madame Monique Bélanger
17-11-2015**

Remerciements pour la collaboration de la Municipalité suite au déjeuner tenu par la Fabrique le 18 octobre 2015.

**B.2 Association forestière Côte-Nord
Madame Marie-Ève Gélinas
02-12-2015**

Invitation à la présentation officielle de nouvelles capsules vidéo mercredi le 9 décembre 2015, 15h à l'Hôtel-motel Hauterive.

C: PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS FINANCIERS

Nil.

D : BULLETINS D'INFORMATION ET COMMUNIQUÉS

**D.1 Mutuelle des municipalités du Québec
Communiqué 01-12-2015**

Informations concernant la 8^e ristourne consécutive au montant de 4 000 000\$ pour l'année 2015.

**D.2 Gaudreault, Saucier, Simard
Bulletin d'information municipale, novembre 2015**

L'engagement des crédits municipaux pour plus de cinq ans.

DEMANDE DE RADIATION

Remis à la prochaine séance.

15-12-6563

CRCC CÔTE-NORD/ DEMANDE DE RENOUELEMENT D'ADHÉSION 2016

Il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité renouvelle son adhésion au Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord pour l'année 2016 au montant de 50\$.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

**AVIS DE
MOTION**

**RÈGLEMENT RELATIF À L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016,
DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION AINSI QU'À L'IMPOSITION 2016 DE LA
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, D'UNE TAXE SPÉCIALE POUR LE SERVICE DE
L'ÉGOUT ET DES TAXES DE SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

Règlement relatif à l'adoption des prévisions budgétaires 2016, du plan triennal d'immobilisation ainsi qu'à l'imposition 2016 de la taxe foncière générale, d'une taxe spéciale pour le service de l'égout et des taxes de services d'aqueduc et de l'égout

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Roberto Emond, conseiller, donne par la présente, avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté un règlement relatif à l'adoption des prévisions budgétaires 2016, du plan triennal d'immobilisation ainsi qu'à l'imposition 2016 de la taxe foncière générale, d'une taxe spéciale pour le service de l'égout et des taxes de services d'aqueduc et de l'égout.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, CE 9 DÉCEMBRE 2015.

Roberto Emond

**RÈGLEMENT VISANT À FIXER LES TAUX POUR LE SERVICE DE LA GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2016**

Règlement visant à fixer les taux pour le service de gestion des matières résiduelles pour l'année d'imposition 2016

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Roberto Emond, conseiller, donne par la présente, avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté un règlement visant à fixer les taux pour le service de gestion des matières résiduelles pour l'année d'imposition 2016.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, CE 9 DÉCEMBRE 2015.

Roberto Emond

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions s'est déroulée à partir de 20h et s'est terminée à 20h08.

Sujets :

Concours d'illumination

Une citoyenne informe le Conseil que certaines personnes sentent que la Municipalité manque de respect aux citoyens. Le conseil municipal explique l'objectif du Concours et invite les gens qui ont des commentaires à formuler à se présenter en séance du Conseil afin d'obtenir les réponses à leurs questions. Il ajoute que bien que certaines



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

15-12-6564

personnes critiquent le Concours, plusieurs autres sont fières de joindre le mouvement d'embellissement qui attire déjà de bons commentaires de plusieurs.

Illumination du Grand Sapin :

Le maire suppléant fait un retour sur l'illumination du Grand Sapin qui a attiré plus de 80 personnes et qui attire des commentaires élogieux de la part de bon nombre de personnes même à l'extérieur de la Municipalité.

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h08, il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Yvan Maltais, maire suppléant

Gontran Tremblay
Maire

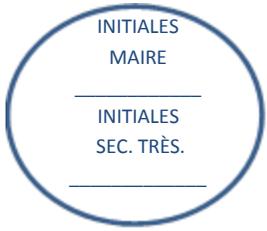
Nancy Roussel
DG et secrétaire-trésorière



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

--



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

--



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**